

Communauté de communes



1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

**N° 69-2024**

**Objet : Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 25 et 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération N° 24-2024 en date du 03 avril 2024 du Conseil communautaire portant Mandatement du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires,

Vu la décision N° 70-2024 en date du 04 octobre 2024 du Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie relative à la convention de gestion du Centre de Gestion de Seine-et-Marne,

Vu la proposition du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne d'assister les collectivités souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci par le biais d'une convention de gestion,

Vu les taux proposés par le Centre départemental de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité d'adhérer au contrat groupe susmentionné et de déterminer les taux de couverture,

Suite de la délibération N° 69-2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Accepte** les résultats du contrat obtenus par le CDG77 :

- Assureur : CNP Assurances
- Courtier en charge de la gestion : RELYENS
- Durée du contrat : 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois.

**Article 2 :** **Accepte** la souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77 qui détaille les missions et le rôle de chacune des parties ; le CDG77 assurant l'interface entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert de 27 € annuels pour les agents affiliés à la CNRACL et 11 € annuels pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

**Article 3 :** **Souscrit** la couverture suivante pour :

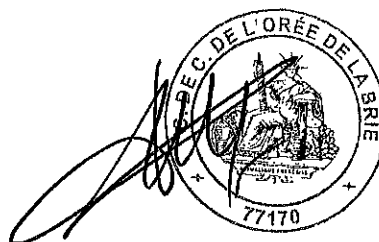
- Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties :  
Décès + Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Longue maladie/Longue durée + Maternité/Adoption + Temps partiel thérapeutique + Invalidité temporaire  
au taux de 8,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90% de la base des prestations)
- Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC au titre des garanties :  
Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption  
au taux de 1,20 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations).

**Article 4 :** **Autorise** Monsieur le Président à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 décembre 2024.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Etait absente excusée : Madame GIRAUD.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 20 novembre 2024.